

ROBIN Jean-Marc

De: Jacques Hallais <jacqueshallais@gmail.com>
Envoyé: dimanche 16 mai 2021 19:09
À: psmv.pda.blois.drac.cvl@culture.gouv.fr
Objet: Observations relatives à la modification du PSMV du SPR

Monsieur Bernard Menudier Commissaire enquêteur,

La disposition projetant d'abandonner l'obligation actuelle d' 1 place de stationnement par nouveau logement pour n'en prévoir aucune jusqu'à 3 logements, 0,5 du 4ème au 9ème logements et 1 à partir du 10ème logement s'avère désastreuse par ses effets dommageables qui ne feront qu'aggraver les difficultés récurrentes de stationnement.

Ce projet va manifestement à contre-courant de l'urbanisme actuel et d'avenir qui partout en secteur protégé de centre ville non seulement impose la parité d' 1 stationnement par nouveau logement mais souvent la module à la hausse en fonction de la surface en m² du nouvel habitat dont les occupants utilisent plus d' un véhicule.

Le maintien à Blois de la parité 1 pour 1 constitue un impératif vital pour son SPR de centre ville où l'offre de stationnement le long des trottoirs est saturée et celle des parkings publics déjà insuffisante de jour, va se trouver encore réduite par leur suppression récente opérée promenade Mendès France et celle projetée à l'Hôtel Dieu, le samedi jour du marché.

La construction de parkings souterrains permettant des jardins en surface, est une des priorités à même de redynamiser les commerces blésois qui en ont tant besoin et à améliorer fortement leur attractivité au profit des habitants et visiteurs de Blois, enclins trop souvent à éviter de se rendre en centre ville, faute de pouvoir facilement y stationner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.
Jacques Hallais dont la famille est blésoise depuis 5 générations